



Recours contre mon agence immobiliere

Par **jerome**, le **01/05/2009** à **11:41**

Bonjour,

Je viens d'aménager dans un appartement depuis le mois de mars; et aujourd'hui après plusieurs problème d'eau (manque de pression voir coupure) le technicien de l'entreprise nous apprend que la résidence de la commune est la dernière desservie par le réseau se qui explique ces divers problème.L'agence qui nous a louer l'appartement était au courant mais ne nous a rien dit et nous l'a volontairement caché que faire dans ce cas la?

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **21:21**

Bonjour

mettez en demeure le propriétaire d'effectuer les travaux d'aménagement afin de pouvoir jouir paisiblement du bien loué.

A défaut vous pourrez saisir le tribunal afin qu'il ordonne les travaux et qu'une diminution du prix voir un relogement soit imposé au propriétaire.

Restant à votre disposition.